



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 24 septembre 2024 — N° 145

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 10 h 01.

Moment de recueillement

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 19 septembre 2024, sur la motion de Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, proposant que le principe du projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif, soit maintenant adopté.

À 12 heures, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

En conséquence, conformément à l'article 52 du Règlement, le débat est ajourné au nom de Mme Prass (D'Arcy-McGee).

Les travaux reprennent à 13 h 40.

24 septembre 2024

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Suzanne Leclerc.

Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Janyce Lauer.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'Organisme pour l'intégration sociale Apprenti-Loisirs.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de rendre hommage à sœur Violaine Paradis.

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du Centre de recherche sur les biotechnologies marines.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'organisme GO Emploi.

24 septembre 2024

Mme Dorismond (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Richard Desjardins.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. David Price.

M. Carmant (Taillon) fait une déclaration afin de féliciter les Ducs de Longueuil, champions de la Ligue de baseball junior élite du Québec.

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) fait une déclaration afin de féliciter les Voltigeurs de Drummondville pour leur remarquable saison 2023-2024.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Robert Jutras.

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire du Centre de justice de proximité de l’Outaouais.

À 13 h 55, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

24 septembre 2024

Les travaux reprennent à 14 h 02.

Moment de recueillement

Mme la présidente informe l'Assemblée qu'elle a reçu, dans les délais prescrits, une demande de débat d'urgence de la part de M. Bérubé (Matane-Matapédia). Cette demande concerne la décision de Northvolt de supprimer 1 600 emplois en Suède pour faire face à ses obligations financières.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La jurisprudence a reconnu que pour qu'une demande de débat d'urgence soit recevable, elle doit porter sur un sujet précis, d'une importance particulière et qui relève de la compétence de l'Assemblée. La demande doit concerner une crise aiguë et soudaine ou l'aggravation d'une telle situation existante. La présidence doit également se demander si les parlementaires ont déjà eu l'opportunité de discuter du sujet faisant l'objet de la demande, ou s'ils auront l'occasion prochaine de le faire.

À la lumière de ces critères et de l'analyse des précédents en la matière, la demande du député du troisième groupe d'opposition concerne effectivement un sujet précis, d'une importance particulière et qui relève de la compétence de l'Assemblée.

Par contre, l'annonce de Northvolt de supprimer 1600 emplois en Suède ne saurait être assimilée à une « crise aiguë et soudaine » tel que l'exige la jurisprudence parlementaire, ou à une « aggravation subite de la situation », pour reprendre les termes consacrés.

Le principal critère de recevabilité en pareilles circonstances consiste à juger de l'urgence de tenir un tel débat. À cet égard, les circonstances doivent d'abord être exceptionnelles et le sujet d'une importance telle qu'il justifie l'interruption des travaux législatifs de l'Assemblée.

24 septembre 2024

Bien que cette décision de Northvolt puisse être source de questionnements quant à l'avancement de son projet au Québec, la suppression d'emplois en Suède ne concerne pas directement les activités de l'entreprise ici. Si le fait d'entraîner des conséquences directes et tangibles sur l'économie québécoise a pu servir, par le passé, de critère pour juger recevable une demande de débat d'urgence, en l'espèce, les conséquences sur l'économie du Québec de la décision de Northvolt sont, pour le moment, encore incertaines et hypothétiques. Northvolt a d'ailleurs réitéré que son annonce en Suède « n'a aucun impact » sur les travaux relatifs à la construction de son usine en Montérégie, qui se poursuivent. Au surplus, dans de nombreux cas similaires, qui touchaient des situations avec des impacts économiques, la présidence a jugé irrecevables ces demandes, qu'il s'agisse de fermeture d'usines, d'installations minières ou de participation du gouvernement dans des entreprises privées.

Par ailleurs, une revue rapide des périodes de questions et réponses orales des deux dernières semaines démontre que le gouvernement a été questionné à de nombreuses reprises à l'égard du projet de Northvolt, que ce soit à propos des investissements qui lui ont été accordés, de ses retombées économiques escomptées ou des conséquences envisagées de sa récente restructuration. Ainsi, bien que les périodes de questions ne soient pas considérées comme « des moments où le sujet a pu être débattu » pour juger de la recevabilité d'un débat d'urgence, puisqu'elles ne donnent pas lieu à des débats au sens strict du Règlement, elles peuvent néanmoins servir à démontrer qu'un sujet se retrouve dans l'actualité depuis un certain temps. Un tel constat, comme c'est le cas ici, contribue à démontrer l'absence d'une crise pouvant se qualifier de « soudaine », au sens de la jurisprudence.

Quant à savoir si les parlementaires ont eu d'autres opportunités de discuter du sujet en l'espèce, il importe de souligner qu'un débat de fin de séance portant sur « l'instabilité entourant le projet de Northvolt » a été tenu le 17 septembre dernier. La présidence a mentionné par le passé que la tenue d'un débat de fin de séance « constitue une circonstance qui doit être prise en considération lorsque la présidence étudie la recevabilité d'une demande de débat d'urgence ».

Les députés pourront d'ailleurs continuer de questionner le gouvernement en abordant sous différents angles le projet de Northvolt, incluant sa récente décision de suppression de postes en Suède, lors des différents moments où il leur est possible de le faire, que ce soit à la période des questions, aux débats de fin de séance, aux motions sans préavis, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition ou lors d'interpellations.

24 septembre 2024

Quant à l'argument voulant qu'une demande de débat d'urgence doit être déclarée recevable en raison du fait qu'un groupe parlementaire ne dispose pas de motion du mercredi ou d'interpellation prochaine, la présidence ne peut y souscrire. En effet, l'analyse des occasions prochaines de discuter d'un sujet faisant l'objet d'une demande de débat d'urgence doit être faite non pas en regard des possibilités offertes au groupe à l'origine de la demande, mais bien à la lumière des opportunités qui appartiennent à l'Assemblée dans son ensemble. Un raisonnement contraire obligerait d'ailleurs la présidence à déclarer recevable pratiquement toute demande de débat d'urgence formulée par un député indépendant, ces derniers ne possédant que très peu d'opportunités de se prévaloir de telles mesures.

En terminant, puisque l'Assemblée n'en est qu'à la troisième semaine d'une nouvelle période de travaux, les occasions prochaines de débattre de ce sujet sont encore nombreuses. Les députés pourront d'ailleurs le faire lors du débat sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition de cette semaine.

Par conséquent, et considérant tout ce qui précède, la demande de débat d'urgence ne peut être déclarée recevable.

Dépôts de documents

M. Legault, premier ministre, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère du Conseil exécutif.
(Dépôt n° 1817-20240924)

Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère des Transports et de la Mobilité durable;
(Dépôt n° 1818-20240924)

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Commission des transports du Québec;
(Dépôt n° 1819-20240924)

24 septembre 2024

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Société des traversiers du Québec;
(Dépôt n° 1820-20240924)

Le plan stratégique 2024-2027 de la Société de l'assurance automobile du Québec.
(Dépôt n° 1821-20240924)

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du Secrétariat du Conseil du trésor.
(Dépôt n° 1822-20240924)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et ministre de la Langue française, dépose :

Le rapport annuel 2023-2024 sur l'application de la Charte de la langue française dans les organismes de l'Administration autres que les institutions parlementaires;
(Dépôt n° 1823-20240924)

Le rapport annuel 2023-2024 de l'Office québécois de la langue française et de la Commission de toponymie;
(Dépôt n° 1824-20240924)

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de la Langue française;
(Dépôt n° 1825-20240924)

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
(Dépôt n° 1826-20240924)

Le rapport d'activités 2023-2024 du Centre de la francophonie des Amériques.
(Dépôt n° 1827-20240924)

24 septembre 2024

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de la Culture et des Communications;

(Dépôt n° 1828-20240924)

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Société de développement des entreprises culturelles;

(Dépôt n° 1829-20240924)

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du Musée national des beaux-arts du Québec;

(Dépôt n° 1830-20240924)

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

(Dépôt n° 1831-20240924)

Le rapport annuel 2023-2024 de la Société de télédiffusion du Québec;

(Dépôt n° 1832-20240924)

Le rapport annuel 2023-2024 du Conseil des arts et des lettres du Québec;

(Dépôt n° 1833-20240924)

Le rapport annuel 2023-2024 du Musée de la civilisation.

(Dépôt n° 1834-20240924)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de Mme Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

(Dépôt n° 1835-20240924)

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Commission des partenaires du marché du travail.

(Dépôt n° 1836-20240924)

24 septembre 2024

Mme Proulx, ministre du Tourisme, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère du Tourisme.
(Dépôt n° 1837-20240924)

Mme Roy, ministre de la Famille, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 du ministère de la Famille.
(Dépôt n° 1838-20240924)

M. Boulet, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Régie du bâtiment du Québec.
(Dépôt n° 1839-20240924)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 132 concernant les admissions dans les programmes de médecine des étudiants issus des régions du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 21 mai 2024 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine);
(Dépôt n° 1840-20240924)

La réponse à la question écrite n° 135 concernant la construction d'une nouvelle école primaire-secondaire à L'Île-des-Sœurs, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 28 mai 2024 par Mme Zaga Mendez (Verdun);
(Dépôt n° 1841-20240924)

La réponse à la question écrite n° 139 concernant les résidences privées pour aînés, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 29 mai 2024 par Mme Caron (La Pinière);
(Dépôt n° 1842-20240924)

24 septembre 2024

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 21 mai 2024 par M. Bouazzi (Maurice-Richard) concernant le maintien du monopole de distribution et de transport d'électricité d'Hydro-Québec et l'objection à la vente d'électricité entre compagnies privées;

(Dépôt n° 1843-20240924)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 22 mai 2024 par M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin) concernant la bonification du financement et l'augmentation des ressources d'hébergement pour les personnes victimes de violence.

(Dépôt n° 1844-20240924)

Mme la présidente dépose :

Le rapport annuel 2023-2024 de l'Assemblée nationale du Québec;

(Dépôt n° 1845-20240924)

Copie du préavis de la motion proposée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 25 septembre 2024, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1846-20240924)

Dépôts de rapports de commissions

M. Ciccone (Marquette), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, les 10, 11, 12, 17, 18 et 19 septembre 2024, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives.

(Dépôt n° 1847-20240924)

24 septembre 2024

M. Fortin (Pontiac), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, les 17, 18, 19 et 24 septembre 2024, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 64, Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec.

(Dépôt n° 1848-20240924)

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 18, 19 et 24 septembre 2024, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 67, Loi modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux.

(Dépôt n° 1849-20240924)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Bouazzi (Maurice-Richard), conjointement avec M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant l'entreprise Northvolt; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

24 septembre 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, et M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de l'absence de plateforme de la part de certains partis politiques fédéraux à la veille d'élections fédérales;

QU'elle demande à tous les partis fédéraux représentés à la Chambre des communes du Canada de dévoiler dans les plus brefs délais leurs intentions précises et chiffrées relativement à la délégation des pouvoirs en immigration et aux seuils d'accueil d'immigrants permanents et temporaires pour l'ensemble du Canada.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 307 en annexe)

Pour : **102** Contre : **0** Abstention : **1**

M. Girard, ministre des Finances, présente une motion concernant le revenu disponible réel des ménages québécois; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Grandmont (Taschereau), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le projet de tramway de la Ville de Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

24 septembre 2024

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 71, Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 8 octobre 2024 de 9 h 45 à 12 h 25 et après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20, ainsi que le mercredi 9 octobre 2024 après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15 et le 10 octobre 2024 après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 14 heures à 16 h 25;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Société québécoise de la déficience intellectuelle
Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes
conjugaux et familiaux
Observatoire des tout-petits
Union des consommateurs
Fédération des chambres de commerce du Québec
Collectif pour un Québec sans pauvreté
Front commun des personnes assistées sociales
Ordre des psychologues du Québec
Coalition des organismes communautaires pour le
développement de la main-d'œuvre
Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre
Conseil du patronat du Québec
Réseau solidarité itinérance du Québec
Alliance québécoise des regroupements régionaux pour
l'intégration des personnes handicapées
Table de concertation des organismes au service des
personnes réfugiées et immigrantes
Syndicat de la fonction publique et parapublique du
Québec
Fédération québécoise de l'autisme
Direction de la santé publique de Montréal
M. François Blais, professeur titulaire, Département de
science politique, Université Laval

24 septembre 2024

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 66, Loi visant à renforcer le suivi des personnes faisant l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou d'inaptitude à subir leur procès;

24 septembre 2024

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 62, Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, Mme Soucy, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes se réunira en séance publique afin de procéder à la première phase des consultations particulières et auditions publiques.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à une motion sans préavis.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale entérine le mandat donné à la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 72, Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions, le mercredi 2 octobre 2024, après les avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 jusqu'à 13 h 05, et de 15 heures à 18 h 15, et le mardi 8 octobre 2024, après les avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 jusqu'à 18 h 30;

24 septembre 2024

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Option consommateurs

Sylvain Charlebois, professeur titulaire et directeur scientifique du Laboratoire de sciences analytiques en agroalimentaire, Université Dalhousie

Corporation des concessionnaires automobiles du Québec

Union des consommateurs

Marc Lacoursière, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval

Coalition des associations de consommateurs du Québec

Association pour la protection des automobilistes

Association Restauration Québec

Association des détaillants en alimentation du Québec

Syndicat des employé-es de la restauration de la

Confédération des syndicats nationaux

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 36 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 12 secondes au deuxième groupe d'opposition et 1 minute 12 secondes pour la députée indépendante;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 3 minutes 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 3 minutes 30 secondes pour la députée indépendante;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

24 septembre 2024

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Soucy, première vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant l'opposition au projet de parc éolien et solaire de TES Canada dans les MRC de Mékinac et Des Chenaux et à toute forme de privatisation de l'électricité;
- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant le maintien et la prolongation des prestations d'invalidité de la CNESST;
- la Commission des relations avec les citoyens se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant une demande pour offrir un délai supplémentaire de cinq ans aux organismes du Centre communautaire Ahuntsic avant la reprise des locaux;
- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de poursuivre l'étude des observations, conclusions ou recommandations de la Commission à la suite des consultations particulières et auditions publiques ainsi que des rencontres tenues dans le cadre du mandat d'initiative visant à étudier les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption du consentement;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de pétitions concernant le parachèvement de l'autoroute 20 de Vaudreuil-Dorion à L'Île-Perrot.

24 septembre 2024

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 25 septembre 2024, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Rizqy (Saint-Laurent).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que le gouvernement du Québec a octroyé un bloc d'énergie de 354 mégawatts à la jeune pousse suédoise Northvolt pour son projet d'usine de cellules de batteries en Montérégie et s'est engagé financièrement pour près de 1,4 milliard de dollars dans le projet;

QU'elle prenne acte des difficultés financières rencontrées par Northvolt, notamment, la perte d'un contrat majeur de 3 milliards de dollars avec BMW, les difficultés à payer ses fournisseurs, la mise sur pause de projets d'expansion, le refus de ses deux actionnaires importants Volkswagen et Goldman Sachs d'injecter des sommes supplémentaires, le refus du gouvernement suédois de mettre un cent de plus dans le projet, et plus récemment, la restructuration bancaire qui a conduit à la suppression de 1 600 emplois, soit 20 % des effectifs;

QU'elle prenne acte que le gouvernement du Québec prévoit désormais que le projet Northvolt en Montérégie entrera en service avec au moins 18 mois de retard, soit pas avant 2028, et que l'on ne peut exclure des retards additionnels;

QU'elle rappelle que de nombreuses entreprises déjà établies au Québec et offrant des emplois payants se sont vu refuser des blocs d'énergie;

QU'elle prenne acte que cette situation compromet des investissements et des emplois en région;

24 septembre 2024

QU'elle rappelle et appuie les propos du président-directeur général d'Hydro-Québec, M. Michael Sabia, à l'effet qu'il est nécessaire de procéder à un rééquilibrage en faveur de nos entreprises d'ici dans l'octroi des mégawatts d'énergie disponibles pour les projets industriels voulant se décarboner;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste d'accorder à d'autres entreprises l'actuel bloc d'énergie de 354 mégawatts alloués au projet Northvolt, tout en s'assurant qu'une quantité identique soit disponible pour Northvolt en 2028 lors de l'entrée en service prévue de son usine en Montérégie.

AFFAIRES DU JOUR

Motions du gouvernement

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, informe l'Assemblée que l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, a pris connaissance de la motion qui suit et en recommande l'étude. En conséquence, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose :

QUE l'Assemblée nationale :

- I Fasse siennes la position, les justifications, les précisions et les réserves du gouvernement exposées dans sa réponse, déposée devant l'Assemblée nationale le 17 septembre 2024, au rapport du comité de la rémunération des juges pour la période 2023-2027 (Comité) ainsi qu'à son addenda, les deux déposés devant l'Assemblée nationale le 18 avril 2024;

24 septembre 2024

II En ce qui concerne les juges de la Cour du Québec :

Approuve la recommandation 1 concernant le traitement, sans admission quant à certaines conclusions du Comité ainsi qu'à la méthodologie utilisée et aux résultats obtenus ayant mené aux recommandations;

Approuve la recommandation 2 concernant le caractère cotisable de la rémunération additionnelle;

Modifie la recommandation 3 concernant l'allocation de logement de la direction de la Cour du Québec afin qu'elle prenne effet au 1^{er} juillet 2023.

III En ce qui concerne les juges municipaux :

Approuve la recommandation 4 concernant le traitement, sans admission quant à certaines conclusions du Comité ainsi qu'à la méthodologie utilisée et aux résultats obtenus ayant mené aux recommandations;

Approuve la recommandation 5 concernant le traitement des juges municipaux rémunérés à la séance, sans admission quant à certaines conclusions du Comité ainsi qu'à la méthodologie utilisée et aux résultats obtenus ayant mené aux recommandations;

Approuve la recommandation 6 concernant le rachat des années de service passé lors de l'intégration des juges municipaux rémunérés à la séance au Régime de retraite de certains juges du Québec;

Approuve la recommandation 7 concernant la possibilité pour les juges municipaux rémunérés à la séance de transférer des années cotisées dans un régime de retraite du secteur public dans le Régime de retraite de certains juges du Québec lors de leur intégration.

IV En ce qui concerne les juges de paix magistrats :

Approuve la recommandation 8 concernant le traitement, sans admission quant à certaines conclusions du Comité ainsi qu'à la méthodologie utilisée et aux résultats obtenus ayant mené aux recommandations.

V En ce qui concerne tous les juges :

Approuve la recommandation 9, et ce, conditionnellement à l'obligation, en raison des règles fiscales en vigueur, de mettre en place une fiducie de convention de retraite;

Approuve la recommandation 10 concernant la mise à jour des hypothèses utilisées pour le calcul des valeurs actuarielles lors d'un partage du régime de retraite lors d'une séparation;

Approuve la recommandation 11 concernant le partage de coûts du régime collectif d'assurance prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2026;

Approuve la recommandation 12 concernant la mise sur pied d'un comité d'assurance paritaire;

Rejette la recommandation 13 concernant les frais de fonction;

Approuve la recommandation 14 concernant la rémunération des juges suppléants à la demi-journée;

Rejette la recommandation additionnelle concernant les frais de représentation.

Après débat, la motion est adoptée.

24 septembre 2024

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, proposant que le principe du projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey).

À 18 h 30, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 25 septembre 2024, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

24 septembre 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, et M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne) :

(Vote n° 307)

POUR - 102

Abou-Khalil (CAQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
Allaire (CAQ)	Dionne (CAQ)	Julien (CAQ)	Prass (PLQ)
Arseneau (PQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Rivest (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Orford)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bouazzi (QS)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	(Groulx)	Marissal (QS)	(Dubuc)
Carmant (CAQ)	Grandmont (QS)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)	

ABSTENTIONS - 1

Chassin (IND)